

Procédures collectives

Le redressement judiciaire

NON CONFIDENTIELLES

Quand ?

Cessation des paiements (<45 jours)

Pourquoi ?

Gel des dettes antérieures et prise en charge des salaires pour plan de continuation ou cession

Comment ?

- À l'initiative du dirigeant ou sur assignation
- Honoraires réglementés



Rôle des administrateurs judiciaires ou mandataires judiciaires

Diagnostic de la situation de l'entreprise, négociations avec les créanciers, restructuration des dettes, mise en place de la prise en charge des salaires, accompagnement dans l'établissement du plan de redressement auprès du Tribunal.